



CABINET DU PRÉFET

Bureau de la Communication Interministérielle

Évry, le 1^{er} octobre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SIGNATURE DE LA CONVENTION DE COORDINATION ENTRE LA POLICE NATIONALE ET LA POLICE MUNICIPALE DE LONGJUMEAU

Le mardi 1^{er} octobre 2019, le préfet de l'Essonne et Sandrine Gelot-Rateau, maire de Longjumeau signeront le renouvellement de la convention de coordination entre la police nationale et la police municipale, signée le 20 novembre 2015.

Au regard des dispositions du code de la sécurité intérieure, cette convention prévoit d'améliorer l'efficacité des actions respectives de ces services par la mise en œuvre de procédures ou la conduite d'opérations communes.

La convention, établie pour trois ans et renouvelée par voie expresse, permettra à ces deux forces de sécurité d'intervenir dans les domaines de la sécurité routière, de la tranquillité et de la sécurité publiques, sur la totalité du territoire de la commune de Longjumeau.

Cette nouvelle convention permettra à la commune d'équiper ses agents de police municipale en caméras piéton conformément à la nouvelle réglementation, telle qu'elle a déjà pu le faire à titre expérimental (décret n°2019-40 du 27 février 2019 portant application de l'article L241-2 du code de la sécurité intérieure et relatif à la mise en œuvre de traitements de données à caractère personnel provenant des caméras individuelles des agents de la police municipale).

Vous êtes invités à assister à cette signature qui se déroulera à 17h30, au commissariat de Longjumeau.

Merci de vous accréditer par mail, avant 16h00, le mardi 1er octobre 2019.

Contacts presse :

Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle :
Tel. : 01 69 91 90 54 – 07 77 96 23 89 courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr
Ombeline QUELARD, Adjointe à la Chef du Bureau de la communication interministérielle :
Tel. : 01 69 91 90 37 – 06 42 03 04 23 – courriel ombeline.quelard@essonne.gouv.fr



@PREFET91



prefet.delessonne